

Une anecdote peu connue

Autor(en): **Dolt, Gustave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-42174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l'appel nominal, 40 membres contre 10 se prononcèrent en faveur de cette proposition. Séance tenante, l'assemblée désigna un comité de liquidation de cinq membres, présidé par le juge de paix Ami-Samuel Jaccard, qui se réunit les 1^{er} avril et 25 décembre 1872. Bien que le vœu ait été exprimé de réunir une dernière fois l'assemblée de famille, celle-ci ne fut plus convoquée.

Ainsi disparut, après une existence de quatre-vingt-sept ans, la seconde caisse de famille qui vit le jour à Sainte-Croix.

* * *

Comme on l'a vu plus haut, la *Fondation de la famille Jaccard* a été reconstituée sous le même nom le 20 janvier 1945 par une trentaine de fils, petits-fils et arrière-petits-fils des membres de l'ancienne société. Ses nouveaux statuts ont été adaptés dans une large mesure aux anciens afin d'attester par là que la caisse de famille réorganisée entend rester fidèle aux généreuses intentions des fondateurs de 1785 et, après une interruption de septante-trois ans, renouer une tradition chère à plusieurs.

Souhaitons longue vie à la nouvelle *Fondation de la famille Jaccard* et, par la même occasion, à toutes les autres vénérables caisses de famille de Sainte-Croix.

ROBERT JACCARD.

Une anecdote peu connue

Nous avons trouvé le sujet de cet article dans les *Mémoires*¹ de Ferdinand de Rovéréa, d'après l'indication qui nous était fournie par une lettre inédite conservée à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Cette lettre est de Charles Monnard, datée de Bonn, le 6 février 1848 et adressée à l'historien Charles Eynard.

¹ *Mémoires* de F. DE ROVÉREA, publiés par C. de Tavel en 4 vol. (Berne, Zurich, Paris 1848).

Monnard, dans cette lettre, fait allusion à une anecdote concernant Ferdinand de Rovérea¹ et le général Fréd.-César de la Harpe². Ces deux ennemis irréductibles se seraient trouvés sans se connaître dans un salon ami et « auraient été fort contents l'un de l'autre³ ».

Cette anecdote comporte deux versions différentes, une par Charles Monnard dans la préface et qui situe la scène chez le duc Jean-Paul de Noailles⁴; l'autre est due à Charles Eynard dans un appendice intitulé *Souvenir des dernières années et de la mort du colonel de Rovérea*, p. 464. Cette version situe la scène chez M. de Ribeaupierre, beau-frère de Rovérea. A part ce détail, le récit est le même. Mais Monnard, qui est fort scrupuleux, demande à Eynard de le rectifier, car, dit-il, « en fait d'histoire l'intérêt de la vérité doit faire taire tout le reste : l'auteur n'est rien au prix des choses »⁵.

Voici le récit de Charles Eynard :

L'idée de ne pas se peindre tel qu'il était, et de poser devant la postérité en se parant de qualités qu'il n'aurait pas eues réellement, ne serait jamais venue à M. de Rovérea. Ses jugements étaient souvent sévères ; les hommes qu'il accusait d'avoir égaré et entraîné le peuple Vaudois dans la tourmente révolutionnaire lui paraissaient inexcusables, et Frédéric César de la Harpe surtout, ne pouvait trouver grâces devant lui. Il venait de lui consacrer quelques pages, lorsqu'un jour il rencontra chez son beau-frère M. de Ribeaupierre, un vieillard à cheveux blancs, ami d'enfance de ce dernier. La conversation s'engage, se soutient et se prolonge avec un égal intérêt de part et d'autre.

« Qui est donc cet ancien ami que je ne vous connaissais point ? » demanda M. de Rovérea après le départ de son interlocuteur à son beau-frère récemment arrivé d'Espagne, où il avait passé 40 ans.

« Eh, c'est le général de la Harpe ! »

Jamais ces deux hommes ne s'étaient rencontrés. Rovérea fidèle au culte du passé et aux traditions de l'antique honneur helvétique, Laharpe livré à toutes les illusions d'un jeune et bouillant patriotisme, ne pouvaient guère s'entendre, mais ils durent en ces courts instants apprendre à s'estimer.

¹ Né à Vevey, 10 février 1763 — mort à Baveno, 8 août 1829.

² Né à Rolle, 6 avril 1754 — mort le 30 mars 1848.

³ *Mémoires*, de ROVÉREA ; voy. « Introduction », par CHARLES MONNARD.

⁴ 1739-1824.

⁵ Lettre inédite cit.



FERDINAND DE ROVÉREA
(1763-1829)
Chef de la « Légion fidèle »

(Collection du Musée historiographique vaudois, Lausanne)

Ainsi ces deux hommes ne s'étaient rencontrés qu'une fois, ce qui s'explique par l'exil de la Harpe. Il faut placer la scène avant 1829, date de la mort de Rovéréa.

Nous devons faire une rectification de détail concernant la date de la lettre de Monnard. Dans une note de la page 464, Eynard indique, par erreur sans doute, la date du 6 janvier. Il faut lire 6 février. Il ne nous reste plus qu'à lire la lettre de Monnard. La voici :

Lettre à M. Charles Eynard, Pau (Basses-Pyrénées).

Bonn, le 6 février 1848.

Monsieur

L'anecdote sur M^r de Rovéréa et M^r le général de la Harpe m'a été racontée par un habitant de Rolle qui a été en relation avec le premier de ces Messieurs, de qui il m'a dit la tenir. Peut-être sa mémoire l'a-t-elle trompé sur le lieu et les circonstances extérieures de la scène, sans que le fond de l'anecdote en doive être altéré. Les deux hommes si marquans dans des rangs opposés peuvent avoir conversé ensemble et avoir été contens l'un de l'autre, même si l'on admet votre version.

Je me soumetts sans réserve à la forme que vous jugerez devoir donner à une rectification. En fait d'histoire l'intérêt de la vérité doit faire taire tout le reste : l'auteur n'est rien au prix des choses.

Lorsque j'envoyai ma préface à M^r de Tavel je le priai de rectifier les erreurs de fait s'il s'en trouvait dans mon travail. Ni lui ni Madame de Tavel n'ont estimé que l'anecdote telle que je la raconte fût erronée.

Vos précédens travaux que je possède et qui m'ont accompagné ici avec mes meilleurs livres me donnent un vif désir de lire la notice que vous consacrez à M^r de Rovéréa.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute considération de votre très dévoué.

CHARLES MONNARD.

Cette histoire est peu de chose, mais elle montre le scrupule de l'historien dans la recherche objective de la vérité. Et c'est tout à l'honneur des deux hommes éminents que furent Charles Monnard et Charles Eynard.

GUSTAVE DOLT.